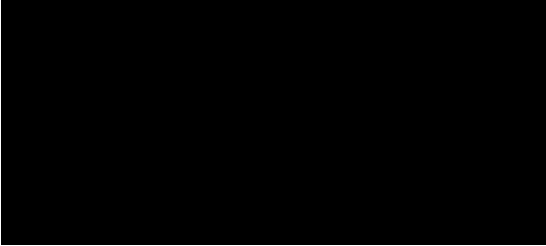
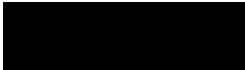


Le 22 avril 2026

PAR COURRIEL



Objet : Décision — réponse à votre demande d'accès à l'information datée du 23 mars 2026
Re : Travaux prévus en 2026 entre les rues Holland et Belvédère



Nous souhaitons par la présente faire suite à votre demande d'accès à des documents datée du 23 mars 2026 et pour laquelle un avis de réception vous a été transmis le 24 mars 2026. Votre demande est libellée comme suit :

« Je vous prie, par la présente, de bien vouloir m'accorder l'accès aux documents et aux informations disponibles concernant la nature, le calendrier et l'ampleur des travaux prévus en 2026 entre les rues Holland et Belvédère, conformément à la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Plus précisément, je souhaite obtenir les documents détaillant la nature des travaux sur cette section :

Les documents de planifications montrant les interventions prévues sur le boulevard René-Lévesque entre Holland et Belvédère pour 2026

Les calendriers ou échéanciers prévus pour ces travaux (dates de début, de fin, phases principales)

Je souhaite recevoir le calendrier détaillé des séquences d'informations prévues avant le début des travaux de TramCité en 2026, pour la section du boulevard René-Lévesque, entre Holland et Belvédère. Ce calendrier devrait inclure les dates des réunions publiques, des envois de courriels et de la publication d'avis. »

En réponse à votre demande, nous avons identifié deux documents qui sont susceptibles de répondre à celle-ci et qui ont été rendus publics, que nous joignons en copie pour votre attention :

- **20250415_VF Communiqué de presse travaux boul. René-Lévesque.pdf**
- **20260415_TramCite_Travaux_boul_ren-Levesque_PPT.pdf**

Le premier document est une communication datée du 15 avril 2026 concernant le début des travaux sur le boulevard René-Lévesque.

Le deuxième document est une présentation portant sur les travaux attendus sur le boulevard René-Lévesque dans le cadre d'une conférence de presse donnée le 15 avril 2026.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le lien suivant sur le site web de TramCité : <https://tramcite.info/fr/actualite/debut-des-travaux-sur-le-boulevard-rene-levesque>

En terminant, nous vous rappelons que vous pouvez vous adresser à la Commission d'accès à l'information pour faire réviser la présente décision, tel que le prévoit l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c.A-2.1) (« *Loi sur l'accès* ») qui se lit comme suit :

135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

Veillez agréer  l'expression de nos salutations les meilleures.

Edward R. Muzaleno pour



M^e Anne-Marie Bossé

Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
CDPQ Infra inc.